SESSION ORDINAIRE DU 31 MAI 2022

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 27 mai 2022, avec l'ordre du jour suivant :

- Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement SAS ENVO 45 à Saint-Germain-des-Prés
- Aliénation de l'immeuble et du jardin 74 rue Etienne Dolet
- Affaires diverses.

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jocelyn BURON, Maire de CHATEAU-RENARD,

<u>Etaient présents</u>: Mme Delphine DE WOLF, M. Bernard SAUVEGRAIN, M. Alain CHAPELEAU, Mme Edith MERLIN, M. René NIVEAU, Mme Chantal FRANÇOIS, Mme Monique FEURE, M. Romuald MALEC, Mme Sandrine MANTEAU, M. Duc DO, M. Philippe LEROY, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: Mme Patricia ROBERT ayant donné pouvoir à Mme Edith MERLIN, M. Dominique COMONT ayant donné pouvoir à Mme Chantal FRANCOIS, M. Arnaud ROY, Mme Corinne MELZASSARD.

Absents: M. Julien DUFAUT, M. Quentin JULIA

Date d'affichage: 1er juin 2022

I) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

M. Alain CHAPELEAU a été élu secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 12 MAI 2022

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 12 mai 2022.

III) DÉLIBÉRATIONS

Mme Sandrine MANTEAU rejoint l'Assemblée à 19h05

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A ENREGISTREMENT SAS ENVO 45 A SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (délib n°52/2022)

M. le Maire:

- Informe qu'il a reçu pour mise à consultation du public dans sa commune et avis du conseil municipal le dossier présenté par la SAS ENVO 45 en vue d'implanter une unité de méthanisation à SAINT-GERMAIN-DES-PRES lieu-dit « les Trois Chapeaux » avec sites de stockage déporté des digestats sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS , lieu-dit « La Montagne », CHÂTEAU-RENARD, lieu-dit « L'Étang Mare» et GY-LES-NONAINS, lieu-dit « Les Laubins » et plan d'épandage des digestats associé.
- Dit que ce dossier ainsi qu'un registre pour les observations ont été à la disposition du public du lundi 25 avril au lundi 23 mai 2022.
- Informe avoir rencontré les représentants de la SCEA BEETS en présence de quelques habitants de la Savaterie préoccupés par ce projet (proximité immédiate de lieux d'habitations, route inadaptée au trafic d'engins de gros tonnage, hausse du trafic déjà existant, inquiétudes quant aux éventuelles nuisances sonores et olfactives, proximité du stockage aux abords d'une retenue collinaire).

La consultation du public étant terminée, il appartient au conseil municipal, conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, de formuler un avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 2 voix contre (Mme Chantal FRANCOIS, M. Dominique COMONT) et 1 abstention (Mme Sandrine MANTEAU):

 EMET un avis favorable mais souhaite qu'il soit consigné par écrit la remarque suivante : la SAS ENVO 45 s'engage à ne pas faire de trafic routier sur les voies communales mais sur les routes départementales.

ALIENATION DE L'IMMEUBLE ET DU JARDIN 74 RUE ETIENNE DOLET

M. le Maire:

- Expose que les dépenses indispensables pour remettre en bon état l'immeuble communal situé 74 rue Etienne Dolet seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont dispose la Commune. De plus, cet immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public local. Dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation.
- Rappelle que le service des Domaines a donné son avis sur la valeur vénale de ce bien :
- Avis en date du 8 octobre 2020 (prorogé jusqu'au 31 décembre 2022) estimant le bien immobilier à 40 000€ (parcelle C 64 d'une superficie de 892 m²).
- Avis en date du 10 novembre 2021, estimant le terrain à usage de jardin à 1650€ (parcelle C 65 d'une superficie de 380 m²).

- Informe qu'une offre de prix a été faite par la SCI IBM IMMOBILIER (représentée par M. Emery MUNDELE KASHALA) pour un montant de 30 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant que depuis 2 années cette cession n'a pu être menée à son terme (désistement de plusieurs acheteurs),

Considérant l'état de dégradation très avancée de ce bâtiment,

Considérant que la cession de cet immeuble au profit de la SCI IMMOBILIER permettra de renforcer l'offre locative en centre bourg,

- DECIDE de céder à la SCI IBM IMMOBILIER (représentée par M. Emery MUNDELE KASHALA) l'immeuble et le jardin sis 74 rue Etienne Dolet, cadastrés C 64 d'une superficie de 892 m² et C 65 d'une superficie de 380 m², pour le prix de 30 000€.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession.
- DESIGNE Maître Gilles DUBOIS, notaire à Château-Renard, en charge des formalités.

AFFAIRES DIVERSES

M. Duc DO:

- Fait part d'une nouvelle plainte pour l'état général des allées du cimetière et demande s'il est prévu un aménagement pour le dépôt des plantes dans les allées.

M. le Maire:

- Précise que le règlement intérieur interdit les potées dans les allées du cimetière.
- Informe de la désignation des nouveaux représentants de la Commune de Courtenay suite aux dernières élections municipales.
- Fait part du mail de l'AML45 relatif à la création du compte formation élus.
- Informe de la mise en place dès la prochaine séance du nouveau logiciel « Convocations & Séances » pour être dans la règlementation. Dorénavant, chaque élu doit créer son compte afin de pouvoir accéder aux documents et confirmer la présence.
- Fait le point sur les permanences des élus aux bureaux de vote pour les prochaines élections législatives.
- Communique le calendrier des réunions publiques des différents candidats aux prochaines élections législatives.

TOUR DE TABLE

M. Romuald MALEC:

 Demande des précisions à M. le Maire suite à la réception d'un courrier de la Mairie à la demande d'Orange concernant l'élagage d'arbres des propriétaires.

Mme Chantal FRANCOIS:

- Interroge M. le Maire sur l'avancée des travaux d'installation de la fibre.

M. le Maire:

- Répond que la décision d'enterrer les réseaux a été prise.
- Informe de la permanence d'un camion sur Château-Renard de l'opérateur Orange au mois de juillet prochain.
- Dit qu'une réponse favorable leur sera donnée et voir s'il serait possible que la permanence se tienne les jours de marché.
- Fait savoir qu'il n'y aura pas d'implantation de nouveaux poteaux sur les routes départementales mais dans les hameaux.

Mme Sandrine MANTEAU:

 Dit que dans le cadre du Festivox, un projet de fresque murale est prévu. Si le rendu final n'est pas joli, cela sera recouvert.

M. le Maire:

Se demande si le bas de la rampe située à l'Île des Ponts a été soudée. Cela reste à vérifier.

Mme Sandrine MANTEAU:

 Dit que de nombreux posts seront publiés sur la page Facebook dans le cadre de la Fête de la Pentecôte 2022.

M. Alain CHAPELEAU:

- Dit qu'un échange entre la Municipalité, le Comité des Fêtes, les forains a eu lieu à propos de la localisation du vide-greniers. La décision prise étant de conserver l'endroit déjà choisi.
- Précise qu'une vingtaine de manèges seront présents lors de la Fête de la Pentecôte 2022.

Mme Sandrine MANTEAU:

- Dit qu'un restaurant kebab a ouvert en centre-ville et que le Conseil Municipal y est invité à se restaurer.
- S'interroge sur l'utilisation des vitrines vides lors du Comice Agricole. Il est répondu que la vitrine de M. Mathé sera recouverte d'une bâche et que M. Pascal Raigneau s'occupera des peintures de l'ancienne droguerie. Un projet de portraits d'agricultrices avec leurs histoires est prévu. Cependant, des propriétaires n'ont pas encore répondu.

M. Alain CHAPELEAU:

 Informe que la Municipalité ne participera pas à la prochaine opération de « Mon Village, Ma Planète » en raison du comice agricole 2022.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 19h45.

Liste récapitulative des délibérations prises au cours de la Séance du 31 mai 2022

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	52/2022	Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement SAS ENVO 45 à Saint-Germain-des-Prés
2	53/2022	Aliénation de l'immeuble et du jardin 74 rue Etienne Dolet

M. Jocelyn BURON,

M. Alain CHAPELEAU,